Immigration : les conséquences invisibles

écrit par Alexis | 21 septembre 2023

Illustration tirée de cet article : https://www.ojim.fr/delinquance-des-mineurs-etrangers-un-pheno

mene-isole-pour-les-medias-de-grand-chemin/

Je ne reviens pas ici sur les effets flagrants et immédiats produit par la vague migratoire qui s'étale sur notre pays depuis 40 ans et qui s'est accélérée depuis 2017.

Chiffres à l'appui, je tente de vous sensibiliser sur l'un des aspects invisibles de cette invasion massive, que les conseillers en communication de la macronie démonteront en quelques phrases prononcées ici et là par leurs porte-paroles, faisant des constatations tirées des rapports officiels de simples états d'âmes d'ignorants prenant en compte des éléments précis sortis de leur contexte.

Il s'agit du premier enseignement d'une rhétorique consistant à déstabiliser l'interlocuteur hostile, en lui rétorquant que la situation est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît.

Sans aucun élément contradictoire, l'adversaire débatteur qui s'était équipé d'arguments probants, se retrouve séché par une imparable réplique, d'autant que son temps de parole est écoulé.

C'est hélas la force des imposteurs, celle de l'éloquence spontanée donnant l'illusion d'un sujet maîtrisé, tandis qu'au fond il n'existe que le vide qui finira d'ailleurs pas les perdre une fois les dommages constatés, donc toujours trop tard.

Le Conseil d'état publie chaque année son rapport d'activité concernant la juridiction qu'il dirige, les tribunaux administratifs et les cours d'appel de recours.

Il n'est pas facile de faire parler les chiffres sans être ennuyeux, mais les voici :

Rapport d'activité des tribunaux administratif

	2017	2022	
Affaires enregistrées	213029	241187	+ 22%
Principaux	*Domaines*	*De*	*Contentieux*
Etrangers	58745, 30,4%	104949	+78%
Fonctionnaires et agents publics	20878 10,8%	21205	+ 2%
Fiscal	22576 11,7%	11510	- 49%
Urbanisme et aménagement	10727 5,5%	14388	+ 34%
Police	11297 5,8%	13106	+16%

Les autres domaines de contentieux sont : l'Aide sociale, Droit des personnes et libertés publiques, Education recherche, Marchés et contrats, Travail, Santé publique.

Aucun d'entre eux ne dépasse les 5% d'affaires traitées.

La justice administrative comme la justice pénale, traite en priorité les affaires dans lesquelles sont impliquées des personnes en détention, une affaire d'urbanisme par exemple est hors du champ prioritaire donc reléguée en fond de pile.

La durée du traitement des affaires courantes, hors contentieux étrangers, ne correspond plus à l'état de droit si souvent invoqué pour évacuer les drames vécus au quotidien par les citoyens français, se retrouvant floués par un Etat qui à perçu le salaire de leur labeur (impôts) sans assurer en retour la tâche à accomplir.

Je ne remets pas en cause l'institution judiciaire pourtant plombée en interne comme en externe, elle est une victime consentante, les chiffres parlent d'eux mêmes.

J’observe simplement que celle ci n’est pas au bord du gouffre, elle est tombée dedans, laminée depuis 40 ans par les 5 présidents de la Républiques successifs eux seuls responsables de ce qu’il faut appeler une trahison républicaine, matérialisée par l’abandon des tracas de la vie quotidienne des citoyens français, au profit d’un afflux excessif d’étrangers qu’ils ont estimé, pour des considérations totalement nuisibles à la France, supérieures aux intérêts de ceux qui ont eu la faiblesse de les élire.

On assiste au présent, aussi impuissants que le gouvernement actuel, à l’envahissement du territoire européen dont la France fait partie.

La seule réponse apportée n’est que communication brouillonne à seule vocation de gagner du temps en vue des prochaines échéance électorales.

Ne craignez pas la justice si vous êtes coupable, fuyez la si vous êtes victime.

Alexis